



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°96-2026

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Echillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le deux septembre deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, SCHAFF Caroline, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, VEDDA-BOIJOUX Agnès.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DEVILLERS Didier a donné procuration à M. Marteau Cédric.

M. GAUTREAU Philippe a donné procuration à M. Coudert Eric.

Mme CUVILLIER Armelle a donné procuration à Mme Vadda-Boijoux Agnès.

Mme BROOKBANK Katy a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA SECURISATION DE LA ROUTE DE MONTHÉRAULT :

La Commune d'Echillais subit sur la Route de Monthérault, des vitesses excessives, source d'insécurité pour tous et également, des habitants. En effet, les véhicules contournent le barreau de liaison crée sur la commune, pour tenter de gagner du temps et sont alors en excès de vitesse sur cette route départementale située en agglomération.

La mise en place de feux dits « vert-récompense » permettra de réguler la vitesse sur cette voie, de l'apaiser et de la sécuriser.

L'implantation des feux se fera en concertation et en accord avec le Département.

Un devis a été sollicité auprès du Syndicat Départemental de la Voirie. Ce type de travaux est éligible à un subventionnement au titre des amendes de police.

Plan de subvention :

Dépenses : 16 607.62 € HT

Recettes :

Amendes de Police (50%) : 7 500.00 €

Autofinancement : 9 107.62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention de 7 500.00 € au titre des Amendes de Police auprès du Département de la Charente-Maritime pour la sécurisation de la route de Monthérault d'un montant total de travaux de 16 607.62 € HT.**

La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

AR Prefecture

017-211701461-20260910-D96_2026-DE
Reçu le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 10/09/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN



Le secrétaire de séance,

Mme Laurence MIRC

